

#coronavirus

## Baccalauréat 2021 : le MEN précise le "dédoublage" des épreuves de spécialité

Comme l'a annoncé Jean-Michel Blanquer le 6 novembre 2020, dans le cadre des aménagements de la session 2021 du baccalauréat en raison du Covid-19 ([lire sur AEF info](#)), les sujets des épreuves de spécialité de terminale, maintenues - pour l'heure - les 15 au 17 mars, sont "dédoublés". "Pour chacune des épreuves, il n'y a pas un seul sujet mais un choix entre deux sujets pour chaque élève, à partir des entrées prépondérantes des programmes", avait indiqué le ministre. Un [document](#) mis en ligne mi-novembre précise les nouvelles modalités de chaque épreuve, basées sur plusieurs "impératifs", selon le MEN : "garantir le niveau d'exigence de l'examen" ; "garantir aux élèves qu'ils seront interrogés sur des thèmes [...] qu'ils auront effectivement étudiés" ; "proposer des sujets ni trop complexes ni trop longs afin de permettre d'en prendre connaissance avant de faire un choix éclairé".

ORIENTATION | POUVOIRS PUBLICS - GOUVERNEMENT - PARLEMENT | SECOND DEGRÉ



CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFEDUC

Dépêche n° 640145

1 MIN DE LECTURE

Par [ERWIN CANARD](#)

Publiée le 19/11/2020 à 12h24

**MEN**  
ministère de l'Éducation  
nationale